

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 septembre 2018

DCM N° 18-09-27-8

**Objet : Subventions aux associations socioculturelles.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Il est proposé de verser des subventions aux associations socioculturelles selon le détail ci-après :

**Subvention de fonctionnement à l'association MJC Boileau Prégénie.**

Depuis 2011 les Villes de Metz et de Woippy se sont accordées pour verser chacune une subvention aux associations gérant des structures situées en territoire limitrophe. Ainsi, concernant la MJC Boileau Prégénie qui propose des activités pour tout public aux habitants du quartier comprenant de nombreux messins, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement pour un montant de **31 250 €** sur un budget global 2018 de 402 721 €.

**Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.**

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif est proposée pour la rentrée 2018-2019.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 s'élève à **21 420 €**.

**Subvention pour charges liées aux bâtiments.**

Dans le cadre des conventions de mise à disposition des bâtiments rue Paul Chevreux et rue Yvan Goll qui prendront fin en octobre 2018 et compte tenu de la fusion-absorption de l'association AMIS et de l'association CACS Georges Lacour, renommée en Association Culturelle et Sociale AGORA (ACS AGORA), il convient de régulariser la participation de la Ville aux charges liées à ces deux bâtiments pour la période de janvier à septembre 2018.

Ainsi, il est proposé de verser à l'association ACS AGORA une subvention d'un montant de **37 160 €** calculé sur la base des factures transmises.

### **Subvention pour projet.**

La Ville de Metz reconduit son soutien au festival Zikametz For Kids de l'association Zikamine au titre du développement et de la promotion des cultures urbaines. Cette année encore, l'association propose une programmation spécifique à destination des jeunes publics, visant à la découverte des musiques actuelles et à l'initiation à leur pratique, notamment à travers des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Cette année, Zikamine y ajoute des ateliers d'initiation à la vidéo ainsi qu'à la construction d'une émission de web radio. Un showcase (court concert) est prévu pour chacun des temps d'animation. Des rendus sonores et visuels de chacun des ateliers seront en outre remis aux participants. 90 enfants de 6 à 12 ans, encadrés par le duo de musiciens "Do It Yourself" en lien avec les centres sociaux de la ville, étaient attendus sur les deux journées d'animation, les 25 et 26 septembre aux Trinitaires. Le coût total de l'action s'élève à 7 069 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 500 €** à l'association pour soutenir cette action.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers et de valoriser les initiatives portant dans le champ des disciplines nouvelles,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

**CONSIDERANT** la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **91 330 €** :

#### Au titre du fonctionnement :

- MJC Boileau Prégénie 31 250 €

#### Au titre des charges liées aux bâtiments :

- ACS AGORA 37 160 €

#### Transports des mercredis :

- MJC Metz Borny 4 620 €  
- ACS Agora 840 €  
- MJC des Quatre Bornes 420 €  
- Du Cote des Loisirs 840 €

- MCL St Marcel	840 €
- ADAC'S	840 €
- Le Quai	2 100 €
- Espace de La Grange	1 260 €
- Centre Socioculturel de Metz Centre Arc-En-Ciel	2 100 €
- Fédération Familles de France 57	840 €
- MJC Metz Sud	840 €
- ASBH (Centre Social Charles Augustin Pioche)	420 €
- Magny Anim	1 260 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	1 260 €
- Centre d'Activites et de Loisirs de Plantieres	2 940 €

Au titre des projets :

- |                        |         |
|------------------------|---------|
| - Association Zikamine | 1 500 € |
|------------------------|---------|
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 29 Absents : 26 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**